

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnement et Services): Monsieur le président, la sécurité dans le gouvernement n'est pas la responsabilité du ministre des Approvisionnements et Services.

[Traduction]

M. Oberle: Ma prochaine question devrait normalement s'adresser au solliciteur général. Je voudrais lui demander s'il a fait étudier ou établir une liste comme celle dont j'ai parlé, c'est-à-dire une liste de membres de l'opposition extra-parlementaire? Puis-je lui demander sur quels renseignements il s'est fondé pour établir pareille liste, s'il a déjà reçu pareille liste de son prédécesseur et si elle a été communiquée aux ministres de rang supérieur au sein du cabinet?

Mlle Bégin: Les ministres subalternes ou de rang supérieur?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Je n'ai pas fait circuler le genre de liste que mentionne le député. Peut-être devrais-je admettre . . .

Des voix: Oh!

M. Fox: . . . peut-être devrais-je expliquer, monsieur l'Orateur, que lorsque des personnes occupent au sein de la Fonction publique des postes pour lesquels une cote sécuritaire est nécessaire, un agent de la sécurité du ministère demande la cote sécuritaire de la personne concernée et c'est tout.

L'EXISTENCE PRÉSUMÉE D'UNE LISTE NOIRE DE
FONCTIONNAIRES—RENOI À LA LETTRE DU 15 JUIN 1971

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander directement au solliciteur général s'il a vu la lettre, en date du 15 juin 1971, signée par son prédécesseur, s'il sait comment on a procédé pour grouper les noms des personnes devant former un groupe d'opposition extra-parlementaire et s'il sait aussi qui a été chargé du contrôle et de la supervision à cet égard?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, il m'est impossible pour le moment, sans consulter les dossiers en détail, de vérifier ce que demande le député et de lui donner une réponse détaillée.

* * *

L'ÉNERGIE

DEMANDE DE RECONDUCTION DU PROGRAMME D'AIDE À
L'ISOLATION DES MAISONS EN VUE D'ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. En décembre, le ministre a annoncé qu'il accorderait à l'Île-du-Prince-Édouard et à la Nouvelle-Écosse une aide spéciale de 63 millions et de 11.5 millions de dollars respectivement, permettant aux citoyens de calorifuger leur maison. Cette aide s'adresse également aux utilisateurs de courant dans le commerce et l'industrie. Comme toute l'électricité de Terre-Neuve est actuellement produite par de la vapeur de mazout, et que le coût de la vie y est plus élevé et que les revenus par habitant plus faibles que dans les autres provinces et que les Terre-Neuviens ont les mêmes besoins que les autres Canadiens, le ministre peut-il dire à la Chambre si le

Questions orales

gouvernement fera participer à ce programme toutes les autres provinces du Canada, en plus de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse? Sinon, pour quelle raison?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je suis ravi de constater que le député reconnaît, semble-t-il, l'importance du programme d'économie de l'énergie et de calorifugeage offert aux deux provinces, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard. Je serais très heureux de pouvoir offrir ce programme à toutes les provinces, si nous avons les crédits nécessaires. Le député doit savoir que s'il a été offert à ces deux provinces, c'est qu'elles dépendent davantage du pétrole pour produire leur électricité que les autres provinces. En fait, toute l'électricité produite dans l'Île-du-Prince-Édouard vient du pétrole; en Nouvelle-Écosse, ce pourcentage est de 66 p. 100, soit, d'après mes renseignements, le double du pourcentage de la province la plus proche.

M. Crosbie: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources se rend-il compte, ou convient-il, que . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. D'après son entrée en matière, le député semble plutôt vouloir se lancer dans une discussion que poser une question. Le député aurait-il l'obligeance de poser simplement sa question.

M. Crosbie: Le ministre a-t-il tenu compte de ce que la température moyenne à Terre-Neuve et au Labrador est inférieure à celle de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse, que 70 p. 100 des habitations de Terre-Neuve sont chauffées au fuel domestique, que les familles de Terre-Neuve dépensent en moyenne pour se chauffer davantage que celles de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse, ou bien le ministre a-t-il tenu compte du fait que ce sont là les deux seules provinces où le parti libéral est au pouvoir?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je pense avoir bien expliqué, tant il y a quelques instants qu'à maintes occasions auparavant, que si nous avons agi ainsi, c'est parce que ces deux provinces dépendent du pétrole pour la production de l'électricité et qu'elles paient très cher l'électricité; en fait, l'Île-du-Prince-Édouard paie l'électricité beaucoup plus cher que n'importe quelle autre province, et la Nouvelle-Écosse vient immédiatement au second rang, avec la perspective d'une hausse substantielle.

LA PARTICIPATION À LA MISE EN COMMUN DES RESSOURCES
ÉNERGÉTIQUES DES MARITIMES ET À LA CONSTRUCTION DE
CENTRALES ÉLECTRIQUES

M. J. Robert Howie (York-Sunbury): J'aimerais poser une question supplémentaire au même ministre, monsieur l'Orateur. Le ministre de l'Énergie ayant annoncé la décision du gouvernement fédéral d'aider l'Île-du-Prince-Édouard à économiser l'énergie ainsi que la mise sur pied d'un programme analogue pour la Nouvelle-Écosse, a-t-il reçu la promesse formelle d'une de ces provinces de participer à une mise en commun des ressources des Maritimes en matière d'énergie ou un accord sur la priorité accordée à la construction d'une centrale électrique dans les Maritimes en vue de réaliser des économies d'échelle maximales?